



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 DECEMBRE 2023**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT-DEUX du mois de DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 15 décembre 2023.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

**MEMBRES PRESENTS** : Lamine NAHAM – Maire,  
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN – Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT - Cindy DELANOE - Elise MAURY - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - Mathilde HOUSSET-WEBER - Florence BERTHO - Gulden CIKCIKOGLU – Dominique ROMAGON-RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET – Radouane FRIKACH – Brigitte ROBIN – Boris BATAIS – Gilles ERNOULT – Ghislaine THEPIN – Julien FAGAULT – Joëlle MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

**MEMBRE(S) EXCUSE(S)** : Amine KARIM, Elise MAURY, Radouane FRIKACH, Gulden CIKCIKOGLU, Mylène CANEVET

**MEMBRE(S) ABSENT(S)** : Ali ESSARROKH

**MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S)** : /

**DEPOT(S) DE POUVOIR(S)** :

Amine KARIM, excusé, a donné pouvoir à Frédéric CHAMARD pour voter en son nom :

Elise MAURY, excusée, a donné pouvoir à Marie-Hélène PETIT, pour voter en son nom ;

Radouane FRIKACH, excusé, a donné pouvoir à Izzet ALBAYRAK pour voter en son nom ;

Gulden CIKCIKOGLU, excusée, a donné pouvoir à Christophe BOUJON pour voter en son nom.

Mylène CANEVET, excusée, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom

**ELECTION DU SECRETAIRE**

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 15 décembre et 26 décembre 2023, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

**ORDRE DU JOUR** :

1 – Adoption du Procès-Verbal du 27 novembre 2023.

N°	DELIBERATIONS	Décision
2	Elus : Etat annuel des indemnités de fonction.	adoptée
3	Personnel : RIFSEEP – Modification des articles 3 et 5.	adoptée
4	Personnel : Modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation.	adoptée
5	Avenant à la convention de facturation entre les villes de Bouchemaine, Les Ponts de Cé, Trélazé et l'Ecole de musique intercommunale Henri Dutilleux	adoptée
6	Personnel : Convention de mise à disposition d'un agent entre le CCAS de Trélazé et la Ville de Trélazé.	adoptée
7	Convention de facturation entre la ville de Trélazé et le CCAS : Service Aide à domicile.	adoptée
8	Convention de facturation entre la ville de Trélazé et le CCAS : Résidence Autonomie.	adoptée
9	Logiciel Droits de Cités : Convention cadre et son avenant pour la gestion des plateformes intercommunales et convention annexe de mutualisation entre ALM et la ville de Trélazé.	adoptée
10	Jeunesse : Attribution d'aides dans le cadre du plan jeunesse.	adoptée
11	Mobilités : Aide à l'achat des équipements de sécurisation du vélo.	adoptée
12	Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.	adoptée
13	Autorisation de programme et crédits de paiement.	adoptée
14	Budget Ville : Vote du budget primitif 2024.	adoptée
15	Rénovation et extension du complexe sportif du petit bois – dossier de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du CPL26.	adoptée

**Le Maire de la Ville de TRELAZE soussigné, certifie que la présente liste des délibérations, extraite de la séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2023 a bien été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville.**

Pour Extrait certifié conforme  
TRELAZE, le 22 décembre 2023  
Le Maire,

  
**Lamine NAHAM**